

Constitution, I

Question 1

Depuis l'exame

Concernant les activités génératrices de revenus, un mécanisme de prise en charge des groupes défavorisés et en situation d'urgence, à savoir le fonds de solidarité nationale, a été mis en place. En outre, une série de réalisations (maisons de la femme, moulins, presses à karit

- La généralisation des centres d'information juridiques (centre d'appui-conseil) dans toutes les provinces;
-
-

Dans le domaine de l

Ce secteu

b) Toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession. »

Il sied de relever que, par rapport aux dispositions de l'article 1^{er} alinéa 3 du Code du travail de 1994, le libellé

Question 6

Le Burkina Faso disposait de onze (11) juridictions sur toute l'étendue du territoire qui couvre 272 000 km² au moment où il présentait ses derniers rapports.

Pour rapprocher la justice du justiciable, six (6) autres juridictions ont été créées par le Gouvernement.

Pour que les fra

Surtout en ce qui concerne les violences sexuelles car, quel que soit le groupe social dans lequel elles sont exercées, elles sont rarement tolérées.

Question 8

Nous relevons dans ce questionnaire que, dans notre pays, il n'y a pas de textes spécifiques sur la violence domestique.

Nous précisons que les violences sexuelles par contre ont toujours fait l'objet de textes spécifiques qui permettent d'inclure le maximum de violences sexuelles qui puissent exister.

Le Code pé

Mais pour nos populations à majorité analphabètes, il a fallu passer par des phases de sensibilisation pour que les femmes connaissent les dispositions prévues pour les protéger. C'était surtout le rôle de

De plus en plus, les citoyens prennent conscience de l'égalité de droits entre tous les enfants, dans le mariage et en général au sein de la société.

Le taux des mariages célébrés à l'état civil s'est accru et, de plus en plus en milieu rural, les naissances sont enregistrées à l'état cit

Plusieurs mesures ont été élaborées pour la promotion de l'éducation des filles

- Pour l'entrée en année préparatoire CAP, la moyenne est abaissée pour les filles afin d'atteindre le quota de 55 % (mesure spécifique temporaire).

3. Une campagne d'information et de sensibilisation est menée pour que les filles s'orientent davantage dans les filières industrielles (mécanique, électricité, électronique, informatique, génie civil, bâtiment, etc.); plus de métier « tabou » pour les filles.

4. Pour les élèves des classes d'enseignement général, le Centre d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CIOSPB) a mis en place un dispositif d'information pour aider au choix des formations après le BEPC. Les filles y sont particulièrement interpellées et invitées à s'inscrire dans les filières scientifiques et techniques.

Depuis deux (2) ans, dans l'organisation des stages d'immersion (préemploi) en entreprise, la Direction générale de l'enseignement secondaire et tec 0 0 - 1 1681 1078 T 1322 853 Tm(o)

- La multiplication des interventions des partenaires qui incluent majoritairement l’alphabétisation comme volet prioritaire.

Emploi

Question 17

S’agissant des stratégies ou mesures développées afin de promouvoir la participation des femmes au marché du travail, on peut citer :

- L’ouverture de centres de formation spécifiquement « féminins » (exemples : CFIAM à Koudougou, CPFT à Bobo-Dioulasso;
- La création d’internu

même si par ailleurs ell



Tableau I
Sommes consac

- Les campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des préservatifs, aussi bien masculins que féminins, par les associations et les ONG, et par les médias publics et privés;
- Le soutien des activités de formation des associations sur la planification f

Femmes rurales

Question 23

Dans la réponse à la question 1 sur les lois, politiques et programmes en vue de parvenir à l'égalité de sexes, il convient de noter que tout ce qui a été listé a pris en compte le monde rural qui constitue la majeure partie de la population.

Nous avons relevé que chaque domaine abordé comprenait une prise en compte spécifique des femmes, dont 80 % vivent effectivement en milieu rural

Question 26

Une fois que les services de l'État sont saisis, il y a application des dispositions du Code des personnes et de la famille sur tous les aspects qui concernent l'état des personnes (naissance, mariage, dissolution du mariage, décès, succession).

Au niveau des services judiciaires, de plus en plus les femmes s'y réfèrent pour voir leurs droits rétablis à leur profit.

Question 27

Dans la pratique, il y a des institutions de proximité comme les tribunaux départementaux et d'arrondissement qui ont compétence pour délivrer les actes nécessaires en cas de décès, pour permettre de saisir les juridictions ou les notaires pour la liquidation de la succession.

Des campagnes de formation et de sensibilisation sont entreprises au niveau des femmes et des services de l'État.